



Avancement d'échelon 2017-2018

PROMOTIONS

Voici les nouvelles modalités de promotions :

Avancement au sein de la classe normale : les deux premiers rendez-vous de carrière

Les trois cadences d'avancement (grand choix, choix, ancienneté) disparaissent. Le principe retenu est celui d'une cadence unique sauf au cours des 6^e et 8^e échelons où 30% des enseignants peuvent bénéficier d'une accélération de carrière d'un an. Suite aux rendez-vous de carrière, l'IA-Dasen propose à l'avis de la CAPD une liste d'enseignants concernés par cette accélération. Le déroulement de carrière se fera alors entre 24 et 26 ans au lieu d'un déroulement actuellement compris entre 20 et 30 ans.



Le SNUipp-FSU a insisté sur la nécessité de pouvoir établir un tableau d'avancement en fonction d'un barème basé sur des éléments objectifs.

Accès à la hors-classe : le 3^e rendez-vous de carrière

À compter du 1^{er} septembre 2018, un barème sera établi en prenant en compte d'une part de l'appréciation finale du 3^e rendez-vous de carrière arrêté par l'IA-DASEN et d'autre part de l'ancienneté à compter de deux ans dans le 9^e échelon. En cas d'égalité, des critères nationaux seront définis pour départager.



Le ministère s'est engagé sur un déroulement de carrière sur au moins deux grades pour une carrière complète. Pour le rendre effectif, le SNUipp-FSU revendique un accroissement du flux de promotions et la mise en place d'une automaticité de passage à la hors-classe après deux années passées au 11^e échelon.

Accès à la classe exceptionnelle : un quatrième rendez-vous pas comme les autres

Cette classe sera créée au 1^{er} septembre 2017. Le rendez-vous de carrière n'en est pas réellement un puisque l'avis émis par l'IEN arrêté par l'IA-DASEN s'appuiera sur l'ensemble du déroulement de la carrière.



Le SNUipp-FSU est fortement opposé à l'existence d'une classe exceptionnelle réservée à un nombre limité d'enseignants. La reconnaissance des missions de certains enseignants, si elle est nécessaire, ne peut pas se traduire par un meilleur déroulement de carrière inaccessible à une grande majorité des personnels. Le SNUipp-FSU demande que tous les personnels puissent terminer leur carrière à l'indice 1000.

TROIS RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE PROGRAMMÉS DANS LA CLASSE NORMALE

- dans la seconde année* du 6^e échelon ;
- après avoir effectué entre 18 mois et 30 mois dans le 8^e échelon ;
- dans la seconde année* du 9^e échelon pour accéder à la hors classe ;
- éventuellement un quatrième rendez-vous à la hors classe pour accéder à la classe exceptionnelle, sans visite en classe, mais sur dossier et sous conditions.

* ancienneté au 31 août de l'année scolaire en cours

Il n'y a pas la déconnexion complète entre l'évaluation et le déroulement de carrière revendiquée par le SNUipp-FSU. Il s'est opposé à un quota de 30% de collègues qui gagneraient un an pour leur avancement. Il est également opposé à la classe exceptionnelle, dont l'accès n'est réservé qu'à quelques-uns.

